

Club DPO : propos introductifs

16 septembre 2025

Thomas DAUTIEU, directeur, direction de l'accompagnement juridique

Club DPO : le DPO serait-il un Pokémon ?

16 septembre 2025

Stéphanie SAULNIER, juriste au service des délégués et de l'accompagnement, direction de l'accompagnement juridique

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1

Quelques chiffres clés

2

Les premières générations

3

Le DPO à l'heure de l'IA

4

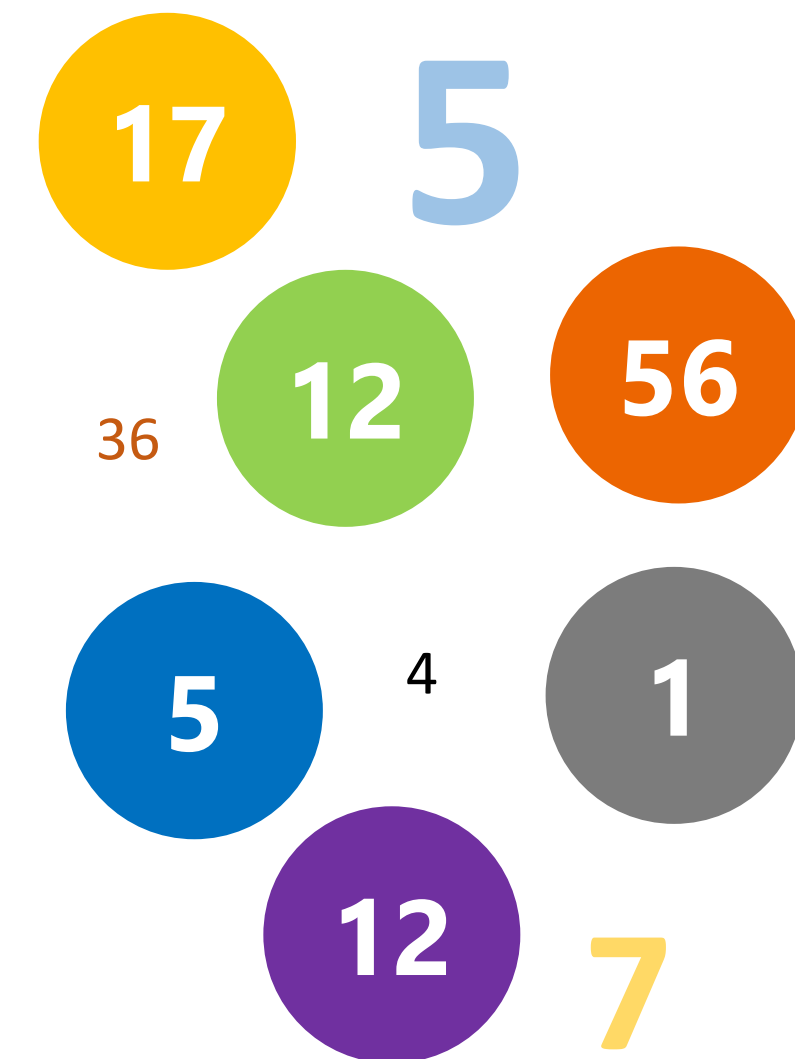
L'accompagnement des professionnels

1 Quelques chiffres clés

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 3 DPO sur 10 déclarent avoir été sollicités sur un projet contenant une dimension IA sur les 10 derniers mois (la moitié étaient dans les structures de 1000 salariés et plus)
- 3 secteurs d'activité sollicitent plus les DPO sur des sujets IA : recherche, informatique et conseil/ banque, assurance, mutuelle/ commerce, activités immobilières, hébergement et restauration
- 44% des DPO estiment que des outils spécifiques (notamment méthodologiques) doivent être développés pour la conduite des projets contenant de l'IA
- 9 DPO sur 10 déclarent ne pas avoir suivi de formation sur la thématique IA malgré un besoin exprimé par plus de la moitié des répondants

Source étude réalisée par l'Afpa à la demande du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'inclusion



2 LES PREMIÈRES ÉVOLUTIONS

LES PREMIÈRES ÉVOLUTIONS



Le correspondant informatique et libertés (CIL)

- Avant l'entrée en application du RGPD
- Désignation facultative
- Veille au respect de la loi Informatique et Libertés au sein de l'organisme qui l'a désigné

LES PREMIÈRES ÉVOLUTIONS

Entrée en application du RGPD le 25 mai 2018



devient le



Délégué à la protection
des données

LES PREMIÈRES ÉVOLUTIONS

Missions du DPO

- Informer et conseiller
- Contrôler le respect du RGPD
- Conseiller sur l'AIPD et vérifier son exécution
- Coopérer avec l'autorité de contrôle et être le point de contact
- S'assurer de la bonne tenue de la documentation

Désignation, mutualisation, externalisation du DPO

- Désignation obligatoire pour les responsables de traitement, dans certains cas
- Mutualisation possible de la fonction
- Externalisation possible de la fonction sur la base d'un contrat de service

Conditions d'exercice

- Exigences de qualification
- Absence de conflit d'intérêts
- Moyens et ressources suffisants
- Indépendance dans l'exercice des missions



3

LE DPO À L'HEURE DE L'IA

QUEL RÔLE POUR LE DPO ?

Le système ou le modèle d'IA
contient-il des données
personnelles ?

oui

Le DPO est un acteur clé
incontournable pour
toutes les questions de
conformité RGPD



non

Le DPO peut travailler en
transversalité sur tous les
projets IA utilisant des
données industrielles,
synthétiques, etc.



SUJETS CLÉS À EXAMINER

- Qualifier le **rôle des acteurs** (RT/co-RT/ST)
- Vérifier le **respect des principes fondamentaux** : finalité, base légale, nature des données collectées, durée de conservation, destinataires, mesures de sécurité, etc.
- Veiller à la mise à jour du **registre des activités de traitement**
- Réaliser une **AIPD**
- Identifier si le modèle ou le système d'IA se fonde sur un traitement automatisé impliquant une **décision individuelle automatisée**, y compris un **profilage**

POINTS D'ATTENTION

- Pas dans le champ de compétence de la CNIL d'assigner un rôle au DPO en matière d'IA
- S'assurer de la **compatibilité de son implication dans les projets IA avec l'exercice de ses missions de DPO** (moyens, indépendance, etc.)

COMMENT POSITIONNER LE DPO DANS UNE GOUVERNANCE IA ?



Ce qui est certain...

- Dans le RIA, **pas de fonction équivalente au DPO**
- **Utilisation très fréquente de données personnelles** dans les systèmes ou modèles d'IA
- **Intégration indispensable du DPO** dans la gouvernance IA

COMMENT POSITIONNER LE DPO DANS UNE GOUVERNANCE IA ?



Questionnements actuels

- Les organismes doivent-ils **créer une nouvelle fonction complémentaire** à celle du DPO ou attribuer les missions IA au DPO ?
- Au vu de ses compétences, le DPO peut-il/doit-il **se positionner comme référent IA ou IA officer** ?
- Quand un organisme configure sa gouvernance IA, **prend-il en compte des critères** tels que son **statut** (fournisseur vs déployeur), sa **taille/ses moyens**, la **nature des données traitées**, etc.)
- Faut-il **retenir des schémas de gouvernance par projet** ? Etc.

PAR OÙ ET QUOI COMMENCER ?

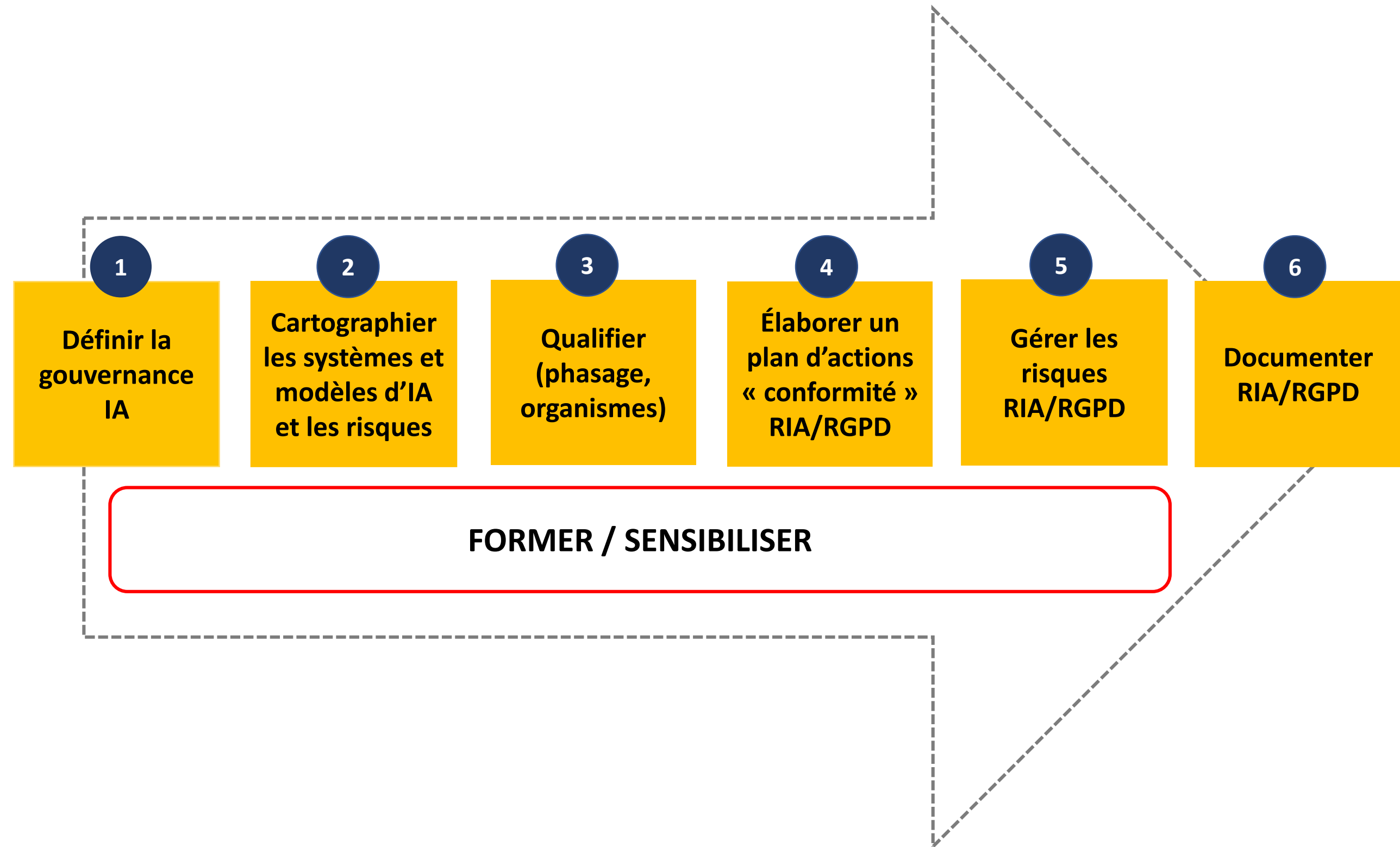
Une trajectoire de transformation
déjà éprouvée...

Règlement européen sur la protection des données personnelles se préparer en 6 étapes

*En mai 2018, le règlement européen sera applicable.
De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître.
En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée.
Ils devront en effet assurer une protection optimale des données
à chaque instant et être en mesure de la démontrer
en documentant leur conformité.*

-  **Désigner**
un pilote
-  **Cartographier**
vos traitements de
données personnelles
-  **Prioriser**
les actions
-  **Gérer**
les risques
-  **Organiser**
les processus internes
-  **Documenter**
la conformité

CNIL.
COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS



4 L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

QUEL ACCOMPAGNEMENT DES DPO ?

Actions déjà menées

- Fiches IA de la CNIL : fondamentaux et déclinaison sectorielle (TPE/PME, éducation nationale)
- Accompagnements innovants : Bac à sable et accompagnement renforcé
- FAQ sur l'utilisation d'un système d'IA générative
- Guide d'auto-évaluation pour les SIA
- Colloques, réunions « têtes de réseaux »
- Dossier IA du LINC, etc.

Actions à venir

- Atelier IA à destination des DPO
- Outillage spécifique à destination des DPO
- Poursuite des travaux de la CNIL à destination des déployeurs de SIA
- Enquête AFPA DPO et IA devant permettre de dresser un état des lieux de la profession par rapport à l'IA et de mieux appréhender les besoins.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !